



Communiqué de presse

Mende, le 26 janvier 2016

Suspension de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau

Le grand froid qui règne sur la Lozère depuis plusieurs jours, ainsi que les prévisions de persistance de ces conditions météorologiques, amènent le Préfet à suspendre la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau du jeudi 26 janvier au samedi 4 février inclus. Les difficultés rencontrées par ces espèces pour se nourrir et leur propension à se regrouper dans des secteurs dépourvus de neige les rendent plus vulnérables et nuisent à leur survie.

De plus, tout dérangement conduit à des envols et à une perte supplémentaire d'énergie, ce qui accroît leur fragilité.

Aussi le message s'adresse non seulement aux chasseurs mais également à tous les usagers de la nature afin que chacun préserve les lieux de quiétude de ces espèces.

Si les circonstances météorologiques devaient perdurer, la période de suspension de la chasse fixée par l'arrêté préfectoral DDT-BIEF-2017-025-0001 du 25 janvier 2017 serait prolongée.

Contacts : DDT48/Biodiversité 04 66 49 45 88
ONCFS 04 66 65 16 16

